ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 73434

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les moyens d'intéresser les jeunes à la découverte de l'Europe et notamment en dehors des seules périodes d'élections comme celle que nous traversons actuellement. Parmi ces moyens peut-on imaginer l'organisation de voyages à but culturel parmi les jeunes élèves des lycées et collèges ? Il lui demande si éventuellement des aides financières pourraient être créées pour faciliter de telles initiatives, en particulier pendant les périodes de vacances scolaires.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes informe l'honorable parlementaire que l'intérêt des jeunes pour l'actualité européenne et le fonctionnement du l'Union est un enjeu majeur pour l'adhésion des Français au projet européen. Les déplacements de jeunes, notamment sur les divers lieux de travail des institutions doivent permettre en effet de les sensibiliser davantage aux questions européennes. Des visites des institutions européennes (notamment de la Commission et du Parlement européen) sont organisées très régulièrement et sont entièrement gratuites. La direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne est en charge de l'organisation de ces visites d'information à destination du grand public. Le Parlement européen, instance de légitimité démocratique des peuples de l'Union, est particulièrement attentif à permettre au plus grand nombre possible de citoyens des États membres d'assister à ses travaux. Il organise ainsi des visites groupées ou individuelles à son siège de Strasbourg, ainsi que dans ses deux autres lieux de travail à Bruxelles et Luxembourg. Sont notamment mis à disposition des membres du Parlement européen un quota d'invitation « parrainage » et un budget dédié leur permettant de participer au financement (transport, restauration) de visites du Parlement européen par des groupes de visiteurs issus de leur circonscription. Ce sont ainsi 300 000 visiteurs qui sont accueillis chaque année. Des aides des conseils régionaux peuvent le cas échéant être sollicitées par les lycées publics et privés pour financer des voyages destinés à l'étude du fonctionnement de l'Union européenne et de ses institutions, tant à Bruxelles qu'à Strasbourg. Quant à la mobilité des jeunes à une échelle plus large que celle des lieux de travail des institutions, plusieurs moyens existent pour favoriser la mobilité des lycéens à l'image du programme Comenius (géré en France par l'agence Europe-Éducation- Formation France) qui vise notamment à favoriser la coopération entre établissements scolaires, à soutenir les actions de mobilité comme les échanges d'élèves et de personnel éducatif. Les partenariats Comenius Regio ont notamment vocation à permettre l'organisation de visites d'étude.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73434
Rubrique : Enseignement secondaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE73434

Ministère interrogé : Affaires européennes
Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2525
Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5229